

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26062488***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**04 MAI 2026**DIVISION MONS
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : **0664 876 897**

Nom

(en entier) : **VENTURI CASH**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de la Paix, 10 à 7030 Mons****Objet de l'acte : Transfert de siège social**

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 16/12/2025

L'assemblée générale extraordinaire de la société VENTURI CASH SRL s'est tenue le 16 décembre 2025 à 11 heures au siège social de la société sous la présidence de Monsieur SCARCEZ Jean-Sébastien, dans le cadre du changement de siège social.

Ordre du jour :

- transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire, à l'unanimité, décide de transférer le siège situé Rue de la Paix, 10, 7030 Saint-Symphorien (Mons) à l'adresse suivante : Chaussée du Roi Baudouin, 18, 7030 Saint-Symphorien (Mons) à dater du 22 décembre 2025.

L'assemblée donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la (des) décision(s) ci-annexée(s), en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le présent procès-verbal est soumis à la signature des membres présents.

Liste des présences à l'assemblée générale extraordinaire du 16/12/2025 :

- SA BELUFIN via son représentant permanent, SCARCEZ Jean-Sébastien.

Aline JOSIS

Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration